

Participation d'ATD Quart Monde Belgique à la consultation citoyenne « Un pays pour demain »



Boîte à idées

1. Si la voix des citoyens les plus exclus est prise en compte, alors et seulement alors, la *Belgique de demain* aura la garantie que les aspirations de tous pourront être prises en compte.

2. Entendre et tenir compte de la voix des plus exclus dans le débat public exige un engagement fort et constant. Si on n'est pas habité par cette obsession, les assemblées citoyennes avec tirage au sort, les consultations en ligne, et autres initiatives, ne répondent que partiellement à l'exigence d'une démocratie sans exclusion. Il s'agit d'un défi à toujours relever. La contribution des associations où les pauvres prennent la parole qui travaillent avec le *Service* de lutte contre la pauvreté illustre bien ce défi. Il y aurait lieu de s'inspirer de ce savoir-faire pour initier tout projet citoyen.

Les populations précarisées risquent de rester absentes des processus de démocratie participative qui, à défaut d'une attention particulière, reproduisent les mécanismes d'exclusion déjà présents au sein de la société civile. Ceux-ci s'expliquent notamment par le manque de ressources culturelles, la perte de confiance des personnes en situation de pauvreté dans le système établi et l'investissement en temps que demande la participation citoyenne.

*Un premier constat s'impose : les personnes possédant le plus de capital culturel et qui ont plus facilement accès à l'information sont surreprésentées dans ce type de processus démocratique (et certainement dans ceux plus traditionnels également).. **Les personnes les plus pauvres doivent donc être activement informées de l'existence des processus de démocratie participative et également de leur vocation première que celle-ci soit consultative ou délibérative.** Cela doit donc passer par les médias traditionnels comme par le dialogue avec les réseaux locaux d'acteurs associatifs ou institutionnels.*

*Dans un second temps, pour amener à un vrai dialogue où les savoirs se croisent, il ne suffit pas de donner formellement la parole aux citoyens les plus précaires, mais il faut préalablement reconnaître leur savoir et **leur donner le pouvoir de parler.** Ce dialogue égalitaire exige un rythme qui permet de se comprendre mutuellement et qui ne laisse personne de côté, il implique de se donner les moyens pour que tous les participants maîtrisent les enjeux des problématiques abordées quelle qu'en soit leur complexité. Il suppose qu'on utilise systématiquement un langage accessible plutôt qu'un jargon professionnel ou technique.*

3. Le droit de vote essentiel dans une démocratie est inscrit dans la Constitution, pourtant certains ne l'exercent pas. Soit parce qu'ils n'ont pas pleinement conscience de l'importance de voter, soit – mais plus rarement – parce qu'ils ne disposent pas d'une inscription domiciliaire. Il faut noter à cet égard que plusieurs communes se montrent réticentes pour inscrire en adresse de référence des personnes à la rue.

Tout outil complémentaire au vote (assemblées citoyennes...) doit avoir pour ambition d'inciter le citoyen le plus éloigné des sphères de décision à participer à ces décisions, et aussi de façon plus générale à exprimer un vote à l'occasion d'une élection au suffrage universel.

4. Incrire des droits sans donner aux bénéficiaires la possibilité effective de les exercer renforce l'exclusion, gangrène la citoyenneté et mine la confiance d'un chacun dans une société qui proclame pourtant un idéal de solidarité. Paradoxalement, le citoyen risque alors d'être considéré comme encore plus responsable de sa situation.

5. Rappeler aux différents niveaux de pouvoir qu'ils ont l'obligation d'organiser une conférence interministérielle chargée d'examiner les rapports bisannuels du Service de lutte contre la pauvreté. Cette obligation est inscrite dans l'accord de coopération relatif à la continuité de la lutte contre la pauvreté qui a valeur de loi: il a été approuvé par tous les parlements du pays.

6. Investir dans l'humain, c'est soutenir le parcours de vie des gens et *l'exercice de leurs droits*, avec des possibilités de contact humain et un soutien personnel.

7. *Une politique durable* (d'application des droits fondamentaux) passe par une *bonne gouvernance* à long terme ; *l'évaluation permanente de la politique* est particulièrement pertinente dans la perspective de *ne laisser personne de côté* ».

8. Les personnes en situation de pauvreté souffrent énormément du *manque de reconnaissance qu'elles subissent* de la part d'une société qui les considère comme « nuls », incapables de prendre leur vie et celle de leur famille en mains ».